



Déclaration des élu.es CGT à la CCP du 11 juin 2019

« À nouveau, l'ensemble des organisations syndicales de l'Éducation nationale appellent à la mobilisation le 9 mai 2019 et plus de 200.000 agent-es ont répondu présent-es partout en France pour la défense du service public et contre la réforme gouvernementale de la Fonction Publique qui a pour finalité d'accroître le recrutement de contractuel-les au détriment des emplois statutaires, d'engager des plans de départ de fonctionnaires et de supprimer des dizaines de milliers d'emplois, de privilégier une politique de rémunération au mérite, de vider de leurs compétences les instances de représentation des personnels. Cette réforme présentée par le gouvernement comme une « modernisation de la fonction publique » n'a pour but avoué que de précariser l'ensemble des personnels.

La CGT Educ'Action considère qu'il faut ouvrir en urgence des négociations pour la mise en place d'un véritable plan de titularisation, sans condition de concours ni de nationalité, avec une formation adaptée pour mettre fin à la précarité.

A défaut, la CGT Educ'Action Nantes profite de cette CCP des renouvellements pour défendre la garantie de réemploi de tou.tes. Cette CCP est aussi l'occasion d'exprimer nos craintes quant au sort réservé aux non-titulaires. Nous dénonçons ainsi l'arbitraire dont les personnels peuvent parfois être victimes, réalité souvent liée à leur statut précaire. Cette année encore, 29 collègues se voient attribuer des avis défavorables des IEN et/ou chef.es d'établissement dont 13 double avis défavorables ; 36 ont des avis réservés dont 10 favorables sous conditions de tutorat ; et enfin 6 se trouvent avec avis favorables mais mis.es sous tutorat.

Force est de constater que les pressions émises sur les personnels contractuels persistent. Nous constatons aussi que dans les cas qui nous sont remontés, les avis défavorables ou réservés émanent le plus souvent de problèmes interpersonnels avec la hiérarchie qui n'ont pas à voir avec la pratique professionnelle. Nous déplorons également que dans bon nombre de cas, des chef.fes d'établissement puissent s'ingérer dans la pédagogie des collègues avec regard sur les cours et pratiques pédagogiques, ce qui reste du ressort des corps d'inspection. Aussi, il apparaît que certains avis défavorables concernant des néo contractuel.les semblent injustifiés, aucun tutorat ne leur a été proposé ni aucune formation viable d'entrée dans le métier. **Cette pression exercée sur les personnels engendre des risques psychosociaux pour certain.es et de la souffrance au travail.**

Nous exigeons, dans le cadre du droit opposable des agents, qu'il soit rappelé par une note de service auprès des chef.fes d'établissement que lors d'une convocation, il soit systématiquement proposé aux collègues un accompagnement syndical, c'est un droit.

Autre point de tension dans l'académie connu de l'administration : les grilles salariales et la question discriminatoire. Comme vous le savez, les collègues ont constaté des différences salariales énormes et complètement injustifiées : des différences salariales de 400/500 euros mensuels entre collègues nouvellement recruté.es et ceux.celles recruté.es avant. **La CGT Educ'Action Nantes n'a jamais cessé de dénoncer cette discrimination, en exigeant que le rectorat rectifie ces dispositions transitoires par des règles systématiques pour les collègues subissant cette injustice, qu'il reclasse les agent.es par rapport à leur ancienneté réelle.** Face à cette revendication, la réponse de l'administration reste invariable : les inégalités seront traitées au cas par cas selon les réclamations des non-titulaires. Aussi, si nous reconnaissons que certaines demandes ont été validées, nous constatons que des demandes de revalorisation salariale n'ont pas été suivies de réponses de la part de l'administration.

Sur les grilles salariales, la CGT Educ'Action constate aussi des différences importantes de salaire entre collègues de l'enseignement professionnel et collègues de l'enseignement général, liées aux nouvelles grilles validées en 2017 dans l'académie. Le fait de ne pas considérer d'autres éléments que le diplôme pour l'enseignement général génère des inégalités salariales conséquentes. **Aussi, nous demandons qu'un GT sur les grilles salariales soit convoqué.**

Par ailleurs, Les CDI en temps incomplet imposé rémunéré.es au prorata de leur quotité : ce n'est pas réglementaire ! Pour les CDI, l'administration s'était engagée à les affecter prioritairement sur un poste à temps complet. Or, il arrive encore que des CDI soient affecté.es sur des temps incomplets. Dans ce cas, la rémunération doit être maintenue à la hauteur prévue par le contrat initial (c'est-à-dire dans l'immense majorité des cas 18h). Le rectorat produit pour chaque changement de quotité un nouveau contrat par avenant afin de faire correspondre la quotité et le lieu d'exercice à l'affectation réelle. Dans ce cas, la rémunération devrait rester à temps complet conformément au principe du contrat à durée indéterminée.

La CGT Educ'Action exige que l'administration maintienne la rémunération des contractuel.les en CDI quand elle n'est pas en mesure de proposer un temps plein, conformément au principe du contrat à durée indéterminée.

Enfin, nous souhaitons dans cette CCP anticiper la question des phases d'affectation. La CGT Educ'Action Nantes reconnaît bien entendu l'effort des services de la DIPE 5 pour informer les collègues dans les meilleures conditions de leur affectation mais nous continuons d'alerter le rectorat sur les nombreuses difficultés rencontrées. Pour pouvoir dans la clarté et le respect du barème affecter les agents, nous tenons à ce que l'intégralité des affectations ait lieu lors des CCP. La seule CCP du 17 juillet 2019 ne suffira pas, nous continuons de demander une CCP d'affectation fin août afin de répondre à cette nécessité de transparence. Nous savons déjà que les délais entre la livraison des BMP et les affectations de juillet vont être extrêmement courts. Ce calendrier de gestion oblige donc les équipes de la DIPE 5 à faire des sacrifices pour que le travail se fasse dans les temps impartis. Vous savez notre attachement aux conditions de travail des personnels, y compris dans les services de la DIPE 5 : nous vous demandons donc de tout mettre en œuvre pour renforcer en effectif les services du rectorat concernés en poste de titulaires. »

La CGT Educ'Action Nantes